



Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon

45 Bd de la Plage 33510 Andernos les Bains * Tel 0556261802

Ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com

<http://www.ecocitoyensdubassinarcachon.org>

ENQUETE PUBLIQUE

Demande de l'ICPE SAS LE LAY en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les effectifs de son élevage de porcs à 11 602 animaux équivalents situé au lieu-dit «La Trougne» à SAINT- SYMPHORIEN, ainsi que la révision à la hausse des surfaces du plan d'épandage situées sur les communes de SAINT-SYMPHORIEN, BOURIDEYS et SORE pour le lisier et PARENTIS-EN-BORN, LÜE et COMMENSACQ pour le compost.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Notre association, Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon, a pour objet la défense de l'environnement du Bassin d'Arcachon et de son bassin versant qui comprend la vallée de la Leyre.

Elle a pour vocation d'agir par tous moyens « pour protéger, conserver et restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la biodiversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air, les sols, les sites, les paysages, les chemins ruraux ... » De ce fait, elle ne peut laisser s'installer ou s'agrandir un projet d'industrie alimentaire tel que celui de la SAS Le Lay sans mettre en garde la population et les pouvoirs décisionnaires.

Ce projet comprend deux volets, un volet restructuration-extension et un volet épandage. En ce qui concerne le volet extension, nous ne pouvons pas être d'accord avec une extension aussi importante. Nous ne concevons pas l'élevage comme un univers concentrationnaire tel que celui ci, concentration de têtes qui nécessite des traitements médicamenteux de type antibiotiques que l'on retrouve dans la viande et dans les lisiers, puis dans l'eau alors qu'on ne sait toujours pas traiter ces micro-polluants dans les station d'épuration. Nous sommes pour des petites structures où l'on privilégie la qualité et la santé de tous.

Alors que des campagnes publicitaires nous incitent à utiliser les antibiotiques uniquement lorsque cela s'avère indispensable, on continue à administrer ces mêmes molécules aux animaux de façon préventive et systématique afin d'éviter les maladies qui décimeraient le cheptel et en particulier les zoonoses susceptibles de migrer vers l'homme. Ces micro-polluants que l'on retrouve dans les eaux douces sont devenus un problème de santé publique et plus général pour la nature mais on continue de

privilégier cette agriculture intensive, qui concentre les problèmes qu'on ne sait pas résoudre au détriment d'une agriculture plus respectueuse de la qualité alimentaire, de la pureté de l'eau et de la protection de la nature.

Or dans ce projet, on va passer de 7677 animaux équivalents porcs à 11 602 animaux équivalents porcs, soit une augmentation de 3925, ce qui représente un bond de 51,12%. Il est indéniable qu'une telle augmentation va augmenter l'émission de ces micro-polluants dans l'eau. Or le domaine de la Trougne se situe dans le bassin versant de la Leyre et ces micro-polluants vont se retrouver un jour prochain dans le Bassin d'Arcachon lequel concentre déjà de nombreux polluants procédant à la dégradation du biotope.

Une augmentation du cheptel de plus de 51% va nécessiter aussi des prélèvements d'eau plus importants dans la nappe plio quaternaire pour le nettoyage des installations. Il est question actuellement de prélèvements qui se montent à 90000 M3 par an. Une augmentation de 50% porterait ce chiffre autour de 135 000 M3 par an c'est à dire à 370 m3 par jour, 15 M3 par heure, ce qui est énorme, de quoi abaisser la nappe phréatique en permanence.

Cette consommation d'eau est énorme en temps normal mais en cas de période allongée de sécheresse, le niveau des lagunes et de la nappe en général pourrait se trouver fortement abaissé et causer un préjudice non négligeable aux écosystèmes proches. Et la situation de cette industrie est très proche de lieux qui témoignent d'une grande biodiversité, le val de Leyre, le Champ de tir du Poteau, les lagunes de St Symphorien, le val du Ciron.

Nous retrouvons cette augmentation de plus de 51% au niveau de la production de lisiers, c'est à dire pour l'eau et les sols une augmentation des nitrates, phosphates, et résidus d'antibiotiques. Il n'est pas possible de donner un avis favorable à cette extension et à l'augmentation des surfaces d'épandage de lisier pour la bonne raison de les seuils de pollution admissibles sont déjà atteints et qu'on est dans une zone vulnérable du Bassin versant de la Leyre (annexe 17) Est-ce que les contrôles prévus sont faits? Les résultats communiqués? Les interdictions respectées? La bande enherbée ou boisée le long des cours d'eau maintenus et préservés? Qui peut garantir que les prescriptions de l'arrêté préfectoral seront respectées? Ont-elles été respectées et contrôlées par le passé? Il semblerait que tout ne se soit pas passé comme prévu car le taux de nitrate a augmenté et provoqué des désordres.

Et on peut légitimement se poser la question quand on voit les échouages massifs d'algues vertes sur l'estran du Bassin d'Arcachon, en particulier celui du Nord Bassin. On peut constater aussi depuis une dizaine d'années une régression et une quasi disparition des herbiers de zostères là où il y a accumulation et pourrissement d'algues vertes. Les causes sont en cours d'étude mais on est en droit de faire l'hypothèse suivante: cette prolifération d'algues vertes générée et poussée par l'accumulation du taux de nitrates dans les eaux du Bassin n'a t-elle pas gêné la photosynthèse nécessaire à la vie de la zostère provoquant l'étouffement des plantes et le pourrissement des rhizomes?

Notre association, qui s'est constituée sur le constat de la dégradation de la qualité des eaux du Bassin, la disparition des herbiers de zostères qui sont un écosystème absolument indispensable à la pérennité de la vie aquatique, s'oppose de façon catégorique à l'extension de l'industrie agro-alimentaire de ce type dans la vallée de la Leyre car les conséquences sur le Bassin d'Arcachon, qui vit du tourisme et de la conchyliculture sont graves et irréversibles à court terme.

*Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'association Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon vous demande de rendre **un avis négatif** à l'augmentation des effectifs de l'élevage industriel de porcs de la SAS Le Lay/Lang ainsi que la révision à la hausse des surfaces du plan d'épandage. Nous vous demandons aussi pour le traitement des effluents existants de conseiller l'étude d'une alternative moins polluante pour les sols et l'eau.*

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur en l'expression de notre considération,

A Andernos, le 5 février 2014,



Josiane Giraudel, la représentante légale